



# Commune de Bouvesse-Quirieu

## Département de l'Isère

---

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE 16 Novembre 2021

L'an deux mil vingt et un et le 16 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric GONZALEZ, Maire.

Membres du Conseil Municipal présents :

Mmes : Myriam BLAEVOET, Violaine KANMACHER, Sylvie FOURNIÉ, Stéphanie PROST, Karine RHONE (retard), Lorène LAX-COMERRO (retard).

MM : Frédéric GONZALEZ, Joël GARÇON, Thierry MERLE, Serge BORDEL, Romain TEILLON, François ALMODOVAR, Frédéric JOIRON, Eddy LOZOWSKI, Éric VIENOT DE VAUBLANC (retard).

Membres du Conseil Municipal excusés : Angélique SIMON, Cédric TALLON, Annie JERPHAGNON-GRANDJEAN

Membres du Conseil Municipal absents : Magali JAUNET.

Mme JUGE Gaëlle a été désignée secrétaire de séance.

*Présents par ordre de places gauche à droite : Joël / Thierry / Myriam / Sylvie / Fred Joiron / Romain / François / Eddy / Serge / Stéphanie / Violaine / Fred Gonzalez (soit 12 élus)*

*Arrivée de M. Vienot de Vaublanc à 19H26 avant le délibéré de la délibération N°1.*

*Arrivée de Mme LAX-COMERRO à 19H29 avant le délibéré de la délibération N°1.*

*Arrivée de Mme RHONE à 19H52 avant le délibéré de la délibération N°1.*

*M. RIGAUD fait partie de l'assemblée du public.*

*Ouverture de la séance à 19H08.*

*M. le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance.*

*Lecture du CR en date du 19 Octobre 2021- Approbation à l'unanimité*

**OBJET : Concours de maîtrise d'œuvre pour réhabilitation de la mairie – désignation du lauréat du concours**

*Présentation des esquisses aux membres du Conseil Municipal.*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°14-2021 portant sur le lancement du projet réhabilitation de la mairie et la désignation des membres composant le jury de concours.

#### 1. Présentation de l'opération

La Commune de Bouvesse-Quirieu, soucieuse de satisfaire au mieux les besoins de ses administrés et de son personnel a décidé de procéder à l'extension et à la réhabilitation du bâtiment de la mairie.

Les principaux objectifs étant de :

- Améliorer l'isolation thermique du bâtiment existant
- Redistribuer l'ensemble des locaux existants sur les deux niveaux R (env 230 m<sup>2</sup>) et R+1 (env 75 m<sup>2</sup>) afin de les rendre plus fonctionnel
- Construire une extension en rez-de-chaussée (env 60 à 70 m<sup>2</sup>) pour créer un espace d'accueil et un accès plus lisible depuis la place public, ainsi que deux bureaux complémentaires.
- Modifier le mode de chauffage et de climatisation de l'ensemble du bâtiment en prenant en compte les notions d'efficacité et de praticité au quotidien tout en respectant l'aspect écologique et financier tant en investissement qu'en terme de coût de fonctionnement.
- Conserver dans la mesure du possible les locaux existants en sous-sol (chaufferie, archives, etc...) et agrandir la surface de stockage en couvrant une partie de la cour arrière par une dalle au niveau du rez-de-chaussée.

## 2. Déroulement du concours

Le concours s'est déroulé en plusieurs étapes :

- ↔ Publication de l'avis de concours : 20.04.2021
- ↔ Date limite de réception des candidatures : 07.06.2021
- ↔ Sélection par le Jury des 2 candidats autorisés à concourir : 10.06.2021

Sur les 2 candidatures reçues, les candidats autorisés à concourir sont :

- TAMDEM ARCHITECTES à Grenoble
- HOLLARD ARCHITECTURE à Lyon

- ↔ Date limite de réception des offres : 26.10.2021
- ↔ Date d'analyse et de classement des offres par le jury : 28.10.2021

Le classement réalisé par le jury a été le suivant :

- 1 – HOLLARD ARCHITECTURE à Lyon
- 2 – TAMDEM ARCHITECTES à Grenoble

En application du code des marchés publics et comme cela a été prévu dans le règlement du concours, il est proposé d'accorder une indemnité de 6.500€ H.T à chaque candidat non retenu en qualité de maître d'œuvre à l'issue du concours. Pour le groupement lauréat, le règlement de cette indemnité correspondra à un acompte sur montant du marché de maîtrise d'œuvre.

*Arrivée de M. Vienot de Vaublanc à 19H26.*

*Arrivée de Mme LAX-COMERRO à 19H29.*

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal est appelé à délibérer.

*M. TEILLON demande s'il y aura des caméras et des alarmes.*

*Monsieur le Maire précise que nous en sommes uniquement à l'esquisse de présentation. Il faudra évidemment prévoir les systèmes d'alarmes nécessaires.*

*M. Vienot de Vaublanc s'interroge sur la partie où se trouve actuellement l'entrée de la Mairie.*

*M. le Maire explique qu'il s'agit de l'accès du personnel.*

*Concernant le toit, est-ce qu'il y a un aménagement des combles ?*

*Cela nécessiterait une modification de la charpente trop importante.  
Changement des tuiles ?  
Il faudra certainement repasser et vérifier la toiture.*

*M. TEILLON demande comment on accède au silo bois.  
Le choix du chauffage devra être fait ultérieurement, il y a plusieurs options possibles.*

*M. Vienot de Vaublanc demande s'il serait possible d'envisager l'installation de panneaux solaires et de bénéficier de subventions sur la partie « Energie Renouvelable »  
C'est une solution à étudier.*

*M. TEILLON demande s'il n'est pas envisageable de créer un parking PMR directement aux abords.  
Les parkings PMR resteront ceux existants (en face de la Mairie et parking devant les commerces coiffeur / boulangerie).*

*Arrivée de Mme RHONE à 19H52.*

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :

- 15 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

**APPROUVE** le classement et **DESIGNE** HOLLARD ARCHITECTURE à Lyon comme lauréat du concours ;

**AUTORISE** M. le Maire à procéder à l'ensemble des opérations et à signer tout document relatif à cette opération pour une mission de base de :

- Un montant de travaux de 800 000.00€ HT
- Un taux de rémunération de 13.075%
- Un forfait de rémunération de 104 600.00€ HT

**AUTORISE** le versement au candidat non retenu des indemnités forfaitaires prévues au concours ;

**AUTORISE** le versement d'une rémunération suivant réception d'une facture émise par les membres professionnels pour leur participation au Jury de concours.

**OBJET : Décision modificative n°2 – budget 2021 – M14 crédits supplémentaires**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le crédit prévu à un certain chapitre du budget M14 de l'exercice 2021 étant insuffisant ; il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits supplémentaires réalisables par la voie de la décision budgétaire modificative suivante :

Objet des dépenses	Diminution sur Crédits déjà alloués		Augmentation des Crédits	
	Chapitre	Somme	Chapitre	Somme
	Article		Article	
	Opération		Opération	

<i>Dépenses fonctionnement</i>				
<b>Chapitre 012 – article 6411</b>			<b>012-6411</b>	+ 10 000.00€
<b>Chapitre 012 - article 6413</b>			<b>012-6413</b>	+ 10 000.00€
<b>Chapitre 012 – article 6451</b>			<b>012-6451</b>	+ 10 000.00€
<b>Chapitre 65 – article 6531</b>			<b>65-6531</b>	+ 10 000.00€
<i>Recettes fonctionnement</i>				
<b>Chapitre 74 - article 74834</b>			<b>74-74834</b>	+ 40 000.00€
État – compensation au titre des exonérations de TF				

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :

- 15 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

**AUTORISE** les virements de crédits qui lui sont proposés par M. le Maire, et demande à ce que la présente délibération soit transmise à Monsieur le Trésorier de MORESTEL/MONTALIEU-VERCIEU pour exécution.

**OBJET : Achat de Terrains sis « Rue du Bourg » - Appartenant aux consorts LARRIVÉ.**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'opportunité d'acquérir une propriété située « Rue du Bourg », appartenant aux consorts LARRIVÉ.

Il explique que les consorts LARRIVÉ acceptent de vendre à la commune ce bien constitué d'un ensemble de parcelles (Tableau ci-dessous), pour un montant de 330 000 € (trois cent trente mille euros).

Cette acquisition est intéressante pour la commune afin d'améliorer les services à la population en centre village.

Parcelle AC 138	Surface 1040 m <sup>2</sup>	Zone UA
<i>Parcelle comportant une grange avec accès indépendant</i>		
Parcelle AC 174	Surface 75 m <sup>2</sup>	Zone UA
<i>Parcelle de terrain non bâti</i>		
Parcelle AC 175	Surface 1568 m <sup>2</sup>	Zone UA
<i>Parcelle de terrain non bâti</i>		
Parcelle AE 133	Surface 703m <sup>2</sup>	Zone UA
<i>Parcelle comportant une maison d'habitation et une annexe dite « bibliothèque »</i>		
Parcelle AE 132	Surface 380m <sup>2</sup>	Zone UA
<i>Parcelle de terrain non bâti</i>		

*Mme KANMACHER demande si le projet consiste toujours à vendre une partie de la propriété à l'entreprise Gécomlid / M. SOUILLET.*

*Effectivement le projet est toujours d'actualité.*

*Mme RHONE demande le montant des frais de diagnostics.*

*Il semblerait que les frais n'excèderaient pas 2000€.*

*M. TEILLON demande si la Mairie va emprunter pour acheter cette maison.*

*Il faudra réfléchir au montage financier à prévoir notamment lors de la préparation budgétaire du BP 2022. La vente interviendra seulement au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2022.*

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :

- 15 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

**DECIDE** de procéder à l'acquisition de cette propriété pour la somme de 330 000 € (trois cent trente mille euros).

**DECIDE** que la Commune de Bouvesse-Quirieu prendra à sa charge tous les frais de diagnostics préalables, les éventuels frais de bornage, les frais de notaire.

**ACCEPTE** d'acquérir le bien en l'état, tel que présenté lors de la visite du 20 Octobre 2021.

**AUTORISE et DONNE MANDAT** à M. le Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

*Mme FOURNIÉ demande s'il est possible de visiter. Notamment pour envisager une visite de la PMI dans le cadre de la création d'une MAM.*

*Effectivement les clés pourront être mises à disposition pour les visites.*

**OBJET : Durée annuelle légale du travail à 1607 heures et Journée de Solidarité**

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de délibération adressée au Comité Technique du CDG38 pour avis lors de la séance du 16 Décembre 2021.

Cette saisine est accompagnée d'un dossier afin de justifier la procédure.

Ce point sera remis au vote lors du prochain Conseil Municipal.

**OBJET : Communauté de communes des Balcons du Dauphiné : convention cadre de partenariat entre la CCBD et ses communes membres concernant l'organisation des cycles de natation scolaire pour l'année 2021/2022.**

Dans le cadre de la coopération entre la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et ses communes membres pour la mise en œuvre des compétences communales ou intercommunales, il y a lieu de prévoir les modalités de partenariat concernant l'organisation des cycles de natation scolaire.

La convention cadre de partenariat concerne les classes de cycle 2 de l'année scolaire 2021/2022 et fixe les obligations de chaque partie.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :

- 15 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout autre document se rapportant à ce sujet.

**OBJET : CCBD - C.L.H : Convention d'utilisation du Système National d'Enregistrement des demandes de logement locatif social.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la mise en place du système national d'enregistrement (SNE), depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Il explique que le Comité Local de l'Habitat est désigné bureau enregistreur des demandes de logement social du Territoire. Depuis, les communes peuvent consulter les demandes de logement social du Territoire, après avoir mandaté le CLH « guichet enregistreur ».

Pour conserver le profil « consultant », chaque commune doit prendre une délibération et signer une convention avec le Préfet et une annexe d'engagement d'adhésion portant sur les modalités de mise en place et d'application du SNE.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler cette procédure afin de maintenir l'utilisation du profil de « consultant » des demandes de logements enregistrées sur le Territoire de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné.

*M. Vienot De Vaublanc demande comment cela était géré avant ?*

*M. le Maire donne la parole à Mme JUGE pour expliquer : Le SNE est déjà une procédure en place, il s'agit d'une demande dématérialisée avec un numéro de suivi des demandes. Malgré tout, les demandeurs continuent de déposer leur dossier en Mairie puis leur demande est enregistrée par la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné (cf la convention SNE).*

*Lors des commissions du CLH, il y a toujours un représentant de la commune pour l'étude des demandes et l'attribution des logements.*

*M. ALMODOVAR demande si la commune possède le nombre suffisant de logements sociaux.*

*M. le Maire précise qu'avant la destruction du site de la Rivoire, c'était le cas.*

*Il semble qu'avec les logements de La Rivoire II + les logements SEMCODA + la réalisation des logements du projet Alpes Isère Habitat nous respecteront toujours cette obligation.*

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :

- 15 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention avec le Préfet du Département portant sur les conditions et les modalités de mise en œuvre du SNE des demandes de logement locatif social.

## QUESTIONS DIVERSES

⇒ Réaménagement ancienne Ecole du Rolland

*Etudes en cours, des plans vont être réalisés prochainement.*

*Cela permettra de délocaliser la Mairie pendant le temps des travaux de réhabilitation de la Mairie du centre village.*

*Il est également envisagé de détruire certains éléments présents dans la cour (le garage et les blocs sanitaires du préau).*

*Pour ce projet, il est souhaitable qu'il n'y ait pas une grosse personnalisation, cet espace doit être modulable pour des utilisations futures.*

- ⇒ Restauration des cloches, plusieurs devis ont été reçus.  
Ces travaux pourront faire l'objet d'une demande de subvention du programme restauration du patrimoine religieux par le Département.
  - ⇒ Invitation au repas des employés le 17 Décembre 2021
  - ⇒ Recrutement ATSEM – Agent recruté – Intégration le 17 Janvier 2021
  - ⇒ Recrutement Chef Technique – Agent recruté
  - ⇒ Demandes « occupation du domaine public pour Food truck »
- Mme JUAREZ le vendredi soir  
Les délices d'Aneline le samedi soir  
Mme RIGAUD et M. DOUCET pour l'installation le midi d'un Food truck à proximité de la société VICAT.
- ⇒ Vœux de la Municipalité le 22 Janvier à 18H
  - ⇒ *Rencontre avec la Gendarmerie afin de parler de criminalité sur la commune : augmentation des cambriolages / augmentation des vols de véhicules .... Chiffres annexés au présent CR*
  - ⇒ Intervention / manœuvre des pompiers de Montalieu le week-end du 20 et 21 Novembre 2021 sur le site de Quirieu
  - ⇒ Paroles aux commissions

*Mme KANMACHER :*

- *Travail sur le bulletin municipal en cours*
- *Présentation des objectifs et des plans d'actions concernant l'ENS lors du prochain CM*
- *Projet d'extension de la bibliothèque : beaucoup de concertation avec l'ensemble des acteurs (la Mairie avec Mme KANMACHER, Mme JUGE, Mme JAUNET, les bénévoles, l'ESCPP avec Mme SICILIA, la médiathèque avec Mme HYVERT, les enseignants avec Mme DUMOULIN, les enfants des écoles avec une enquête intitulée « ma bibliothèque idéale » et la population via un questionnaire).*
- *Il était important de définir ce qu'est une bibliothèque pour un village comme Bouvesse-Quirieu : lieu de rencontre, de culture....  
Annexer le document de travail de Violaine  
Besoin d'experts pour se faire accompagner pour la réalisation de plans et les travaux.*

*M. Vienot de Vaublanc demande si l'existant n'est pas suffisant (Etage compris) ?  
L'étage comporte 2 logements qui ne sont pas compris dans l'enveloppe du projet, il apparaît donc nécessaire d'étendre sur le préau.*

*M. Serge BORDEL*

*Recensement lors de la prochaine réunion il faudra redésigner les 3 agents recenseurs.*

*Mme LAX-COMERRO demande à M. GONZALEZ de faire un bilan de la journée SOLIROCK.*

*La Journée SOLIROCK du 14 Novembre a été une véritable réussite. M. GONZALEZ souhaite remercier les porteurs du projet (équipe des bénévoles, des élus), Mme Caroline DUMOULIN et l'APE. C'était un coup de folie et c'est devenu un coup de génie.*

*M. Vienot de Vaublanc demande des nouvelles de la réponse apportée au courrier de MTA.  
M. GONZALEZ précise qu'un avocat a été chargé de travailler sur le dossier.  
Il y a eu différents échanges afin de préparer la réponse et notamment la transmission de documents.*

*M. Vienot de Vaublanc souhaite souligner que l'initiative des petits rocks est une très belle initiative.  
Il demande si l'on peut faire participer des écoles extérieures.  
M. GONZALEZ précise qu'il en a été discuté avec différents élus (Mme PEJU / M. BONNARD). Un cahier des charges sera réalisé conformément aux recommandations du Guinness Book et ce cahier des charges pourra être transmis aux écoles qui souhaitent participer.*

*M. TEILLON Romain*

*Demande la réalisation d'une signalisation au sol devant la propriété de M. DALL'ERTA.  
M. GONZALEZ et M. GARÇON précise qu'il est nécessaire d'attendre la réalisation du projet de la place d'Enieu. Cependant on peut envisager un panneau d'interdit de stationner.*

*M. TEILLON indique que sur Enieu, il y a beaucoup de véhicules non utilisés ; comment faire ?  
M. GONZALEZ précise qu'il faut prévenir la gendarmerie afin qu'ils fassent les vérifications nécessaires.  
M. TEILLON Signale que le portail central du cimetière est défectueux.  
Il demande également quand est-ce que le balayage des feuilles et l'élagage des chemins seront réalisés.  
M. GONZALEZ rappelle que l'équipe des services techniques est en effectif réduit.  
Cependant, concernant l'élagage des chemins, une entreprise a été désignée pour réaliser les travaux nécessaires.*

*M. JOIRON Frédéric*

*Formation premiers secours par M. Frédéric JOIRON inscription des élus sur 2 sessions : Lundi 29 Novembre et Vendredi 3 Décembre.  
Demande de devis pour l'installation de petites aires de jeux dans les hameaux*

*Mmes BLAEVOET et FOURNIÉ*

- Les travaux du bureau de la directrice de l'école élémentaire ont été réalisés pendant les vacances de Toussaint*
- La prochaine réunion de la commission se fera à l'école afin que la commission puisse se rendre compte des travaux et des locaux*
- 11 Décembre remise des colis aux aînés*
- Prochaine réunion du CME le 15 décembre avec notamment la collecte des jouets pour les restos du cœur*

*M. MERLE :*

- Travaux voirie rue de l'Épinier sont terminés.*
- Travaux enfouissement à Enieu à partir de Lundi 22 Novembre Rue Magnanerie / Rue du Creux du chou / Rue des gravières ...*
- Travaux voirie chemin d'Arche au Bayard à partir du lundi 22 Novembre.*

*M. GARÇON :*

*Concernant le projet du nouveau garage municipal à la ZA, les plans ont été soumis aux agents et des observations vont faire l'objet d'adaptation. Il est envisagé de centraliser le stockage du matériel au nouveau garage (tables...).*

**Fin de la séance à 21H55.**

Conseil Municipal en date du 16 Novembre 2021

Mme Violaine KANMACHER	Mme BLAEVOËT Myriam	Mme FOURNIÉ Sylvie
M. François ALMODOVAR	Mme RHONE Karine	Mme SIMON Angélique
M. Serge BORDEL	Mme Annie JERPHAGNON – GRANDJEAN	Mme Stéphanie PROST
M. TEILLON Romain	M. GARÇON Joël	M. Frédéric JOIRON
M. MERLE Thierry	M. Cédric TALLON	Mme Magali JAUNET
M. Eddy LOZOWSKI	M. Eric VIENOT DE VAUBLANC	Mme Lorène LAX COMERRO
		M. GONZALEZ Frédéric

